

Certifications en langues vivantes étrangères

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse propose aux élèves engagés dans certains parcours linguistiques spécifiques de présenter une certification en langues vivantes étrangères. Véritables outils d'évaluation et de valorisation des compétences linguistiques des élèves, ces certifications sont mises en place avec le concours d'organismes certificateurs internationaux.

Mis à jour : novembre 2025

Quelles sont les certifications en langues proposées ?

Trois certifications en langues vivantes étrangères sont proposées au niveau national. Elles sont mises en place avec le concours d'organismes certificateurs internationaux reconnus. Véritables outils d'évaluation, ces certifications sont adossées au [cadre européen commun de référence pour les langues \(CECRL\)](#) → et permettent, selon les langues et les parcours linguistiques des élèves, d'évaluer et de valoriser leurs compétences à des niveaux différents.

En allemand : le DSD I

Le DSD I (*Deutsches Sprachdiplom 1*) est mis en œuvre avec le concours de la *Kultusministerkonferenz* (KMK). Cette certification atteste du niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou du niveau B1 (utilisateur indépendant) du CECRL.

élèves de classe de troisième de langues et cultures européennes d'allemand ou élèves proposés par leur professeur ;

élèves des établissements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

En anglais : le CEC

Le CEC (*Cambridge English Certificate*) est mis en œuvre avec le concours de *Cambridge Assessment English*. Cette certification atteste du niveau B2 (utilisateur indépendant), avec sortie possible au niveau B1 ou C1 du CECRL.

Elle s'adresse aux élèves volontaires suivants :

élèves de classe terminale des sections européennes d'anglais des lycées généraux et technologiques et des lycées relevant du ministère des Armées (selon les écoles mentionnées dans la convention) ;

élèves des sections européennes d'anglais de classe terminale des lycées professionnels ;

élèves de classe terminale des sections internationales de langue anglaise : britanniques, américaines et australiennes ;

élèves de classe terminale inscrits dans l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) anglais et LLCER anglais monde contemporain ;

En espagnol : le DELE

Le DELE (*Diploma de Español como lengua extranjera*) est mis en œuvre avec le concours de l'*Instituto Cervantes*. Cette certification atteste du niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou du niveau B1 (utilisateur indépendant) du CECRL.

Elle s'adresse aux élèves volontaires suivants :

élèves des classes de seconde des sections européennes d'espagnol des lycées généraux et technologiques et des lycées relevant du ministère des Armées (selon les écoles mentionnées dans la convention) ;

la production écrite,

la production orale en continu,

la production orale en interaction.

Quelle plus-value pour les élèves ?

Reconnues à l'international et délivrées par des prestataires experts, les certifications en langues vivantes étrangères sont des outils de valorisation pour les élèves qui en bénéficient.

Adossées au [cadre européen commun de référence pour les langues](#) → (CECRL), et pleinement intégrées à un ensemble de mesures en faveur de l'amélioration du niveau des élèves en langues étrangères, elles s'inscrivent en cohérence avec les autres [dispositifs d'évaluation et de positionnement en langue](#) → mis en place par le ministère : [Ev@lang collège](#) → , [l'attestation de langue adossée au baccalauréat](#) → , [la mention « mobilité européenne et internationale » du baccalauréat](#)  et les évaluations internationales.

La mise en place de ces outils est encouragée par l'action 6 du plan langues vivantes qui vise un meilleur référencement du niveau des élèves sur le CECRL. Ainsi, les certifications constituent un outil supplémentaire pour valoriser le travail des élèves engagés dans des parcours de spécialisation linguistique et les dispositifs internationaux.

Comment inscrire mes élèves à la session 2026 ?

Calendrier des épreuves

Le calendrier des épreuves orales et écrites des certifications en allemand, anglais et espagnol pour la session 2026 est indiqué dans la [note de service du 15 juillet 2025](#) , publiée au BO n°31 du 21 août 2025.

Inscription des candidats

Calendrier d'inscription des élèves

L'inscription des élèves a lieu **du lundi 17 novembre au vendredi 5 décembre 2025.**

Les certifications en chiffres pour la session 2024

Nombre de candidats par langue pour la session 2024

26 949 élèves pour l'allemand,

44 627 élèves pour l'anglais,

6 156 élèves pour l'espagnol.

Quelques réussites par langue pour la session 2024

En allemand

Plus d'un tiers des élèves candidats atteint le niveau A2.

Près de la moitié des élèves candidats atteint le niveau A2 et B1 cumulés.

En anglais

Près de la moitié des élèves candidats atteint le niveau B2.

Plus de trois-quarts des élèves candidats atteignent le niveau B1 et B2 cumulés.

En espagnol

Plus d'un quart des élèves candidats atteint le niveau B1.

Sur le même thème



**Cadre européen
commun de
référence pour les
langues (CECRL)**



Ev@lang collègue

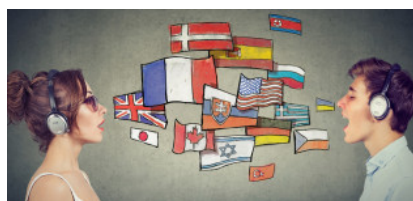
test de positionnement en
anglais pour les élèves de
troisième



**Modalités
d'évaluation de
langues au bac GT et
attestation de
langues**



**Évaluation et
positionnement en
langues vivantes**



**Langues vivantes
étrangères et
régionales**

Actualités et accès à
toutes les informations de
la discipline .